

Guide du
Compostage
partagé



Le compostage partagé

Des composteurs viennent d'être installés au pied de votre immeuble et vous avez décidé de participer à l'aventure du compostage partagé de vos déchets organiques. Désormais, vous allez pouvoir trier ces déchets et les déposer tout simplement en bas de chez vous pour fabriquer du compost.

Le compostage n'est pas seulement un geste écologique, c'est aussi une pratique fédératrice qui génère une réflexion sur nos modes de consommation et qui donne lieu à des projets communs de jardinage, de cuisine ou de papotage !

Qu'est ce que le compostage partagé ?

Le compostage reproduit à petite échelle le processus naturel de fabrication de l'humus de nos forêts. Grâce au travail de micro-organismes (bactéries, champignons, actinomycètes...) et de petits invertébrés (vers, collemboles, cloportes...), les matières biodégradables se transforment en humus ou compost. Cette matière proche du terreau est riche en éléments minéraux et peut être utilisée comme fertilisant pour nos jardins ou plantes d'agrément. Attention, le contact de l'air (oxygène) et de l'humidité (eau) sont indispensables pour une bonne transformation.



Pourquoi composter ?

Réduire le volume des ordures ménagères

30% de nos poubelles (soit plus de 100 kg/an) sont constitués de déchets organiques, pouvant être valorisés dans un composteur domestique.

Respecter l'environnement

- Réduire les nuisances liées au transport et au traitement des déchets (CO2, poussières, polluants, bruits...)
- Limiter la quantité de déchets humides incinérés
- Limiter l'utilisation d'engrais chimiques
- Créer des jardins biologiques

Faire des économies

Composter, c'est également aider nos collectivités à mieux gérer les déchets et à engager moins de frais pour leur collecte et leur traitement.

Favoriser la biodiversité

- Avec le compost, c'est le jardin qui est nourri pas la poubelle.
- 450 kg de matière organique peuvent produire environ 110 kg de compost en un an.
- 30% de déchets organiques peuvent être détournés des ordures ménagères par la pratique du compostage.



clés

Comment fonctionne le compostage partagé



Le matériel pour composter ensemble

Un site de compostage partagé est composé à minima de 3 bacs qui ont chacun une fonction précise.

Le premier est un bac d'apport pour déposer les déchets de cuisine. Il accueille, au quotidien, les apports de déchets compostables auxquels sont ajoutés des déchets secs. Le processus de compostage démarre ici, l'activité microbienne y est très importante.

Le deuxième est le bac de matière sèches pour stocker les feuilles ou les copeaux de bois à ajouter aux apports pour équilibrer et aérer les matières.

Le troisième est le «bac de maturation». Lorsque le bac d'apport est plein, il est transféré dans celui-ci, où le processus de maturation se poursuit sans nouvel apport. Au bout de quelques mois, on obtient du compost mûr.

Si besoin, un quatrième bac peut être installé si les quantités l'exigent. Il s'agira d'un second bac de maturation.

Quels sont les gestes à adopter ?

Etape 1 Déposer vos déchets dans le bac d'apport.

Etape 2 Etaler sur toute la surface avec une griffe. Les matières sèches permettent de réguler l'humidité du compost pour qu'il murisse plus rapidement mais aussi pour qu'il soit de meilleure qualité.

Etape 3 Ajouter un volume équivalent de feuilles et/ou de broyat prélevés dans le bac de matières sèches.

Quel est le rôle des référents de site ?

Chaque site de compostage est animé par un ou plusieurs référents de site. Ils habitent dans la résidence, participent au projet et sont formés. Les référents sont là pour vous aider en vous apportant leurs conseils, leurs expériences, leurs astuces !

Ils assurent le relais entre les habitants et la CASGBS.

Trucs et astuces



Pourquoi faire de bon mélange ?

Pour bien assembler les matières sèches et humides qui donnent un humus stable et donc un bon compost.

Durée de décomposition

Plus les particules sont fines, plus elles seront rapidement et aisément décomposées. Les feuilles mortes ou résidus de jardin pourront être réduits en plus petites fractions dans un broyeur ou à l'aide de la tondeuse.

Brassage

L'outil adapté pour aérer votre compost au fur et à mesure : la fourche. Ne pas hésiter à brasser les matières en surface sur 30cm tous les 3 mois environ.

Gros volumes de déchets

Les volumes saisonniers constitués par les tontes de gazon ou les feuilles mortes peuvent nuire au processus de compostage.

Laissez l'herbe sur place en la coupant au plus fin grâce à une tondeuse mulcheuse : la tonte protège et nourrit votre gazon.

Si vous optez pour des tontes peu fréquentes, la coupe sera volumineuse.

Dans ce cas, laissez sécher votre pelouse quelques jours à l'air libre.

Enfin, à l'aide d'un silo vous pouvez stocker vos feuilles et votre tonte sèche pour équilibrer vos apports toute l'année.

Utilisez les tontes sèches, les feuilles mortes et les branches broyées en paillis.

Activateur

Pour stimuler la décomposition et enrichir le compost, fragmentez, brassez et maintenez une humidité suffisante !

Vous pouvez aussi enrichir votre compost en introduisant des orties fraîches.

Quels outils pour composter ?

Les indispensables : fourche bêche, sécateur ou machette, griffe.

Les facultatifs : tondeuse à gazon, broyeur de végétaux, tamis...

Que dois-je mettre dans mon bioseau ?

- Epluchures de fruits et légumes en morceaux
- Marc de café avec filtres, sachets de thé

Restes alimentaires divers d'origine végétale sans sauce

(riz, pâtes...)

- Essuie-tout, papier journal
- Carton découpé en morceaux
- Coquilles d'œuf broyées
- Fleurs fanées



Ce qu'il ne faut pas déposer dans le composteur



Afin d'éviter que le composteur attire les animaux, les déchets apportés ne doivent pas contenir de viande, de poisson, d'os, de fromage, de pain.

Pas d'imprimés de couleurs, de cendres, de sciure, de noyaux, d'excréments d'animaux domestiques, de graisses...

Et tout ce qui n'est pas organique (mégots, tissus ...).

Pas de sac en plastique, même «biodégradable».

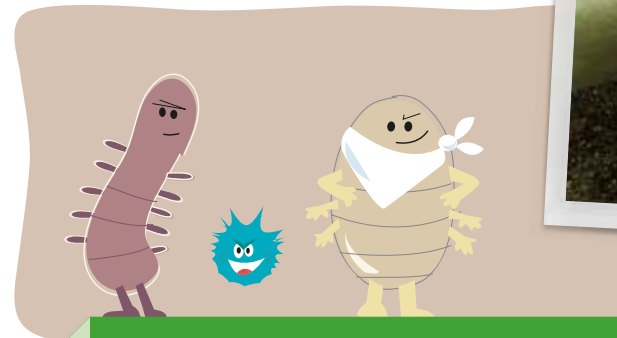
Un doute ? déposez vos déchets dans le bac des ordures ménagères.

Je nourris le composteur, pas la poubelle

Chez moi, je remplis mon bioseau avec les déchets organiques de la cuisine. Je vide mon bioseau de cuisine régulièrement dans le bac de compostage.

Je rajoute **le même volume** de matières sèches : feuilles mortes, broyat de bois, tonte sèche, brindilles...

Je mélange les matières organiques et la matière sèche, je les aère pour une meilleure dégradation des matières : les micro-organismes travaillent mal dans un compost trop tassé, comme nous, ils respirent! J'incorpore le nouvel apport avec le précédent.



- Les déchets sont découpés en petits morceaux et variés .
- L'apport de matière sèche évite que le composteur soit trop humide, pourrisse et sente mauvais.
- Le broyat permet la circulation de l'air et structure le compost.

clés



Utilisation du compost

Riche en matière organique et en minéraux, le compost est utilisé pour fertiliser la terre de votre jardin, de vos jardinières de balcon ou des espaces verts de votre résidence. Il sert quel que soit le type de culture : légumes, fleurs, herbes potagères, haies, pieds d'arbres, pelouses.

L'utilisation du compost dépend de sa maturité de 3 à 12 mois

Après 3 à 4 mois, utiliser en paillis

Le paillis est utilisé en couche de quelques centimètres, à la surface du sol. Il permet de limiter l'évaporation, le développement des mauvaises herbes et apporte progressivement des éléments nutritifs aux plantes.



Après 6 à 8 mois, utiliser en amendement organique

L'amendement organique a la consistance d'un terreau avec quelques éléments plus grossiers. Il est utilisé mélangé sur les premiers centimètres du sol dans le jardin potager, les plates-bandes décoratives ou pour réaliser des plantations d'arbres ou d'arbustes. Il permet de structurer et d'enrichir les sols.



Après 10 à 12 mois, utiliser en rempotage

Il peut être utilisé, une fois tamisé, pour le rempotage ou les semis en mélange avec au moins 50% de terre du jardin.



Saint Germain
boclesdeSeine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Communauté d'agglomération Saint Germain Bocles de Seine

Parc des Erables - Bâtiment 4 - 3^{ème} étage, 66 route de Sartrouville - 78230 Le Pecq
Tél. 01 30 09 75 36 - email : compostage@casgbs.fr - www.casgbs.fr